

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3437

18 novembre 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Arabella III S.à r.l. | 164975 | GB Holding 2 SCSp | 164942 |
| Arabella II S.à r.l. | 164962 | Hillansen Locations Immobilières | 164968 |
| Arabella I S.à r.l. | 164961 | ICE Global Credit Funds | 164930 |
| Arruba S.à r.l. | 164941 | Luxembourg International Vocal Ensemble | 164957 |
| AS-Dusty Sàrl | 164940 | Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l. | 164969 |
| Binnopharm International S.à r.l. | 164931 | Marth Group S.à r.l. | 164946 |
| BJR International S.A. | 164931 | Mbari S.à r.l. | 164954 |
| Blackwater S.à r.l. | 164945 | NAEV Lime Street S.à r.l. | 164973 |
| B.O.A. Constructor S.A. | 164943 | Norla | 164947 |
| Caor SPF S.A. | 164930 | Novellas Maritime S.à r.l. | 164950 |
| C.F. Invest S.A. | 164933 | Novo Banco S.A. | 164971 |
| Chasselas Fund | 164963 | Open Text Finance S.à r.l. | 164938 |
| Citruz Topco S.à r.l. | 164932 | Partela S.A. | 164974 |
| Citruz Topco S.à r.l. | 164944 | Purple Grafton S.à r.l. | 164938 |
| Consolidated Equipments S.A. | 164976 | Sandycove Holding S.A. | 164955 |
| Continental Finance Holding S.A. | 164964 | Société d'investissement et de développement immobilier, agricole et touristique S.A. | 164937 |
| Continental Media (Lux) S.à r.l. | 164944 | S.T.I.Lux S.A. | 164936 |
| Covidien International Finance S.A. | 164940 | Syz & Partners Europe | 164934 |
| CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. .. | 164945 | Tishman Speyer Europe S.à r.l. | 164935 |
| Daphne I S.à r.l. | 164965 | Total SCP S.à r.l. | 164939 |
| DBA Lux Holding S.A. | 164934 | Zimfi SPF S.A. | 164960 |
| Easy Office Services Luxembourg S.à r.l. | 164976 | | |
| Fiduciaire Comptable WABO, S.à r.l. ... | 164943 | | |
| FMGT S.A. | 164966 | | |

ICE Global Credit Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47-49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.039.

L'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue à Luxembourg le 15 octobre 2014:

- décide de ré-élire comme administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

Nathan SANDLER

2000, Avenue of the Stars, 11th floor,

Los Angeles, CA 90067, USA

Antonio THOMAS

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange

- prend acte de la démission de Jonathan Kaplan en tant qu'administrateur

- ratifie la nomination en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 de: Laya Khadjavi, née le 2 mars 1963 à New York, New York, Etats-Unis d'Amérique, et demeurant professionnellement au 152 West 57th Street, 25th Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

- renomme comme réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

Deloitte Audit S.à r.l.

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014163274/26.

(140185816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Caor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.390.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ODD FINANCIAL SERVICES SA, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire, représentée par ses administrateurs en fonction,

ici représentée par Madame Anne-Françoise FOUSS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 25 septembre 2014, laquelle, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CAOR SPF SA avec siège social à L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte notarié en date du 4 septembre 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2507 du 9 octobre 2012 et les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

- que le capital social de la société s'élève actuellement à deux cent cinquante mille euros (250.000.-Eur) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale d'un (1.-Eur) chacune, entièrement libérées;

- que ODD FINANCIAL SERVICES S.A., précitée, est seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de la passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1,000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-F. FOUSS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45968. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163794/50.

(140186767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

BJR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.743.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2014

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur THILTGES Paul, né le 02/11/1940 à Anderlecht, demeurant à B-1020 Bruxelles, Avenue de la Niveole 17

Madame THILTGES Laurence, née le 01/12/1967 à Ixelles, demeurant à B-1020 Bruxelles, Rue des Vignes 27

Madame PETEUX Jeannine, née le 03/03/1940 à Bruxelles, demeurant à B-1020 Bruxelles, Avenue de la Niveole 17

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur THILTGES Paul, né le 02/11/1940 à Anderlecht, demeurant à B-1020 Bruxelles, Avenue de la Niveole 17

Nomination d'un second administrateur-délégué pour une durée de 6 ans:

Madame THILTGES Laurence, née le 01/12/1967 à Ixelles, demeurant à B-1020 Bruxelles, Rue des Vignes 27

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans: Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70.909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

THILTGES Paul / THILTGES Laurence / PETEUX Jeannine

Référence de publication: 2014163784/20.

(140187089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Binnopharm International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 177.650.

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée INVEST CONTROL SERVICES ADMINISTRATIFS S.à r.l., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, RCS Luxembourg B 23230, ici représentée par Madame Olga Lomakina, employée

privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, avenue Guillaume, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée BINNOPHARM INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 mai 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1745 du 19 juillet 2013, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Emile WIRTZ, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, né à Luxembourg, le 27 septembre 1963.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'ils fixera.

Troisième résolution

L'associé unique donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer commissaire à la liquidation:

Monsieur Gérard REIS, demeurant à L-2124 Luxembourg, 4, rue des Maraîchers, né à Pétange, le 27 juin 1958.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. LOMAKINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47182. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163783/46.

(140186655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Citruz Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.041.

—
EXTRAIT

Suite des contrats de transfert de parts en date du 17 octobre 2014, OCM Citruz HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- euros, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190001 («OCM Citruz HoldCo») a transféré certaines parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:

- 1.250 parts sociales à Citruz G.P. Limited, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant un capital social de 100.- livres sterling, ayant son siège social à Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire SN4 0EU, Royaume-Uni et immatriculée auprès du «Registrar of Companies for England and Wales» sous le numéro 9216137 («Citruz G.P. Limited»);

- 124.875 parts sociales à Patrizia Investment Management Coop S.A., une société coopérative organisée en tant que société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175838,

agissant en qualité de general partner de Patrizia Investment Management S.C.S., une société en commandite simple, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-175874 («Patrizia Investment Management»).

Dès lors, la totalité des parts sociales de la Société est détenue de la manière suivante:

- OCM Citruz HoldCo: 1.123.875 parts sociales
- Citruz G.P. Limited: 1.250 parts sociales
- Patrizia Investment Management: 124.875 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citruz Topco S.à r.l

Référence de publication: 2014163802/30.

(140186864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

C.F. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 111.701.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den ersten Tag im Monat Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft C.F. Invest S.A., deren Gesellschaftssitz gekündigt wurde, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 111701, gegründet durch Urkunde des Notars Marthe Thyes-Walch, mit damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, vom 13. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 356 vom 17. Februar 2006, (die „Gesellschaft“).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Richard Kohl, Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech;

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Jean-Pierre Dias, Angestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Richard Kohl, vorbenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech.

2.- In Folge dessen, Abänderung von Artikel 1 (Absatz 2) der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech zu verlegen.

Zweiter Beschluss

In Folge dessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 1 (Absatz 2) der Satzung der Gesellschaft abzuändern wie folgt:

Art. 1. (Absatz 2). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf EINTAUSENDEINHUNDERT EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Richard Kohl, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2014. LAC / 2014 / 46175. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014160239/54.

(140182259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Syz & Partners Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.322.

I. Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 4 août 2014

En date du 4 août 2014, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'acter la démission de Monsieur Yves ROCHAT de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de coopter Monsieur Stéphane POULIN, né le 8 juillet 1970 à Montréal, Canada, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015;
- de nommer Monsieur Stéphane POULIN en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Stéphane POULIN, administrateur et président
- Monsieur Massimo Paolo GENTILI, administrateur
- Monsieur Régis DEYMIÉ, administrateur

II. Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 23 septembre 2014

En date du 23 septembre 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 74, Grand rue, L-1660 Luxembourg au:

- 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec effet au 29 septembre 2014;
- Monsieur Régis DEYMIÉ, administrateur de la Société, a également transféré son adresse professionnelle au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

SYZ & PARTNERS EUROPE

Signature

Référence de publication: 2014161940/29.

(140183966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

DBA Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.180.

I. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 septembre 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Isabelle Arker, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 1B, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- Clarence Terry, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 470, FC33486 Boca Raton, Etats-Unis

- Lynn Skillen, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 470, FC33486 Boca Raton, Etats-Unis

- Alan Dundon, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2012 et qui se tiendra en 2012;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2012 et qui se tiendra en 2012;

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 octobre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Anita Lyse, administrateur de catégorie B, précité
- Isabelle Arker, administrateur de catégorie B, précité
- Clarence Terry, administrateur de catégorie A, précité
- Lynn Skillen, administrateur de catégorie A, précité

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2013 et qui se tiendra en 2013;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2013 et qui se tiendra en 2013;

III. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 octobre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Anita Lyse, administrateur de catégorie B, précité
- Isabelle Arker, administrateur de catégorie B, précité
- Clarence Terry, administrateur de catégorie A, précité
- Lynn Skillen, administrateur de catégorie A, précité

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2014 et qui se tiendra en 2014;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2014 et qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160280/48.

(140181947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Tishman Speyer Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.284.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 octobre 2014 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-la-Gaillarde, France, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japon Center), D-60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume Uni.

Gérants de catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Millier, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 octobre 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014163610/37.

(140185479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

S.T.I.Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 34, Z.A.R.E.- Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 107.306.

L'an deux mil quatorze, le trente septembre,

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «S.T.I.LUX S.A.», ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 90, Rue de Cessange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 107.306 (ci-après la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Marc LECUIT, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 5 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 837 du 2 septembre 2005; les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution,

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Faruk SADIKU, comptable, demeurant professionnellement à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, qui assume également la fonction de scrutateur.

Qui désigne comme secrétaire, Monsieur Julien DEMELIER, juriste, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- Transfert du siège de la Société de L-1320 Luxembourg, 90 rue de Cessange à L-4384 Ehlerange, 34, Z.A.RE - Ilot Ouest, et modification afférente de l'article 2 premier alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Ehlerange.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la Société de L-1320 Luxembourg, 90 rue de Cessange, à L-4384 Ehlerange, 34, Z.A.RE - Ilot Ouest, et de modifier subséquemment l'article 2 premier alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er})**. Le siège social est établi à Ehlerange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sadiku, Demelier, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46450. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161840/49.

(140184280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Société d'investissement et de développement immobilier, agricole et touristique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.917.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Angélique CHEREAU, ép. CARTOCCI, demeurant au 1, Chemin de la Faverge, CH-1295 Mies, «la mandante» ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, «le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société Société d'investissement et de développement immobilier, agricole et touristique S.A., ci-après dénommée «la Société», une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 84917, a été constituée en date du 14 décembre 2001 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 505 du 30 mars 2002, et ses statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 23 novembre 2007 suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 10 janvier 2008.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante détient la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé.

6. Que l'activité de la Société a cessé; que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, reprend tout l'actif de la Société, qu'elle est responsable de tous éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle et s'engage à assumer solidairement avec la Société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que la mandante donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

8. Que le mandataire ou le notaire peuvent procéder à l'annulation des actions de la Société.

9. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2014. Relation GRE/2014/3987. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014161854/49.

(140184190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Open Text Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.820.001,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.192.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 10 octobre 2014

En date du 10 octobre 2014, l'assemblée générale des associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Walter KOEHLER de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2014;
- d'accepter la démission de Monsieur Paul McFEETERS de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2014;
- de confirmer la nomination des personnes suivantes: Monsieur Luc SUNNEN, Monsieur Gordon DAVIES, Monsieur Simon HARRISON en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur John DOOLITTLE, né le 21 décembre 1963 à Orilla, Canada, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 105, Adelaide Street West, suite 1200, M5H 1P9 Toronto, Ontario, Canada, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Muhieddine MAJZOUB, né le 12 janvier 1960 au Liban, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 600, Montgomery Street, suite 1800, 94111 San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Mark BARRENECHEA, né le 28 janvier 1965 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 275 Frank Tompa Drive, N2L 0A1 Waterloo, Ontario, Canada, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Luc SUNNEN
- Monsieur Gordon DAVIES
- Monsieur Simon HARRISON
- Monsieur John DOOLITTLE
- Monsieur Muhieddine MAJZOUB
- Monsieur Mark BARRENECHEA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Open Text Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014160449/36.

(140182247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Purple Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 339.138.824,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.247.

L'an deux mille quatorze, le trente septembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU

Rodamco Retail Deutschland B.V., une société privée à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap), ayant son siège social au 371, Schipol Boulevard, bâtiment Tower H, NL, NL-1118BJ Schipol, les Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 24146802 (l'Associé Unique),

Représentée par Jean-Marie Bontemps, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, est restée annexée à l'acte des résolutions de l'Associé Unique du 23 septembre 2014 et a été soumise aux formalités de l'enregistrement avec lui.

L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Purple Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.247 (la Société). La Société a été constituée le 12 mai 2010 selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations numéro 1438 du 14 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 23 septembre 2014 selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations (l'Acte).

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter que:

L'Acte, dans la version anglaise, contient une erreur matérielle dans la composition du capital social de la Société, et par conséquent l'article 5 cité dans la deuxième résolution de la version anglaise décrivant la composition du capital social indique erronément:

Version anglaise erronée des dispositions:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at three hundred and thirty-nine million one hundred and thirty-eight thousand eight hundred and twenty-four euros (EUR 339,138,824) represented by one hundred sixty-six million one hundred seventy-eight thousand and twenty-four (166,178,024) class A shares and one hundred seventy-two million nine hundred sixty thousand and eight hundred (172,960,800), having a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

Version anglaise rectifiée des dispositions:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at three hundred and thirty-nine million one hundred and thirty-eight thousand eight hundred and twenty-four euros (EUR 339,138,824) represented by one hundred sixty-six million one hundred seventy-eight thousand and twenty-four (166,178,024) class A shares and one hundred seventy-two million nine hundred sixty thousand and eight hundred (172,960,800) class B shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Bontemps, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13318. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014162720/47.

(140184497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Total SCP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.392.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 octobre 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 8 septembre 2014, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Christian Giudicelli, né le 17 mai 1961 à Constantine, Algérie, ayant son adresse professionnelle au 69 Nizami Street - ISR Plaza 15^{ème} étage, AZ1005, Baku, Azerbaïdjan.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 8 septembre 2014, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Denis Lemarchal, né le 19 avril 1958 à Chauvency-Saint-Hubert, France, ayant son adresse professionnelle au 69 Nizami Street - ISR Plaza 15^{ème} étage, AZ1005, Baku, Azerbaïdjan.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Denis Lemarchal, prénommé,
- Monsieur Massimo De Mauro, né le 24 septembre 1958 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle à Tour Coupole, 2, Place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France,
- Monsieur Kevin Boyne, né le 19 août 1959 à Aberdeen, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Tour Coupole, 2, Place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France,
- Monsieur Michael Borrell, né le 10 septembre 1962 à Stoke-on-Trent, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Tour Coupole, 2, Place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Frédéric Santoni, né le 18 avril 1967 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 310, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 octobre 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014162889/37.

(140184437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.527.

Les statuts coordonnés au 23 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014163840/12.

(140187054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

AS-Dusty Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.042.

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jamel SALHI, gérant de société, né à Tourcoing (France), le 1^{er} avril 1963, demeurant à F-54135 Mexy, 13, rue Jean Bouin.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "AS-DUSTY SARL", établie et ayant son siège social à L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Kungs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115042, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1105 du 7 juin 2006,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg):

* en date du 4 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1787 du 16 septembre 2009, et

* en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2004 du 27 septembre 2010;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'“Associé Unique”) de la Société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-4831 Rodange, 4, route de Longwy, et de modifier subséquemment l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. SALHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2014 LAC/2014/42657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163029/46.

(140186390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Arruba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 10, rue Jean Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.806.

IM JAHRE ZWEITAUSENDVIERZEHN,
DEN NEUNTEN OKTOBER.

Vor der unterzeichneten Notarin Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Wilfried SCHERER, ansässig in 9, Auf dem Felsen, D-66459 Kirkel-Limbach,
hier vertreten durch Herrn Robert PROJIC, geschäftsansässig in 10 rue Jean Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg,
auf Grund einer Vollmacht, gegeben am 2. Oktober 2014,

welche Vollmacht nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Komparenten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechtes ARRUBA S.à r.l., eingetragen im luxemburgischen Handels-und Firmenregister unter der Nummer B 158806, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) beträgt, mit Sitz in 97, route du Vin, L-5445 Schengen, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Maître Henri BECK, Notar mit Amtssitz in Echternach, Großherzogtum Luxemburg, vom 2. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 897 vom 4. Mai 2011. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, vom 9. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1348 vom 31. Mai 2012.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von L-5445 Schengen, 97, route du Vin nach L-1473 Luxembourg, 10, rue Jean Baptiste Esch, zu verlegen und demzufolge Artikel 3, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt."

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden geschätzt auf ungefähr EUR

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Redange-sur-Attert, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. PROJIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48040. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Oktober 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014163027/45.

(140185507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

GB Holding 2 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.115.

STATUTS

Extrait

1. Date de constitution. La société a été constituée en date du 14 octobre 2014.

2. Forme juridique. Société en commandite spéciale.

3. Dénomination sociale. La dénomination de la société est GB Holding 2 SCSp.

4. Siège social. Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

5. Objet social.

1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.

4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.

5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

6. Durée. La société est établie pour une durée illimitée.

7. Associé commandité. GB Holding Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23 rue Aldringen L-1118 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190423.

8. Gérant. GB Holding Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23 rue Aldringen L-1118 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190423.

9. Pouvoir de signature du gérant. La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'Associé Commandité. En tout état de cause, la société sera valablement engagée par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163224/38.

(140185939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

B.O.A. Constructor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 156.160.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») tenue en date du 17 octobre 2014 que:

- La démission de Mr. Olivier CAGIOULIS, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,

- La nomination de Mr. Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2020,

- Le siège social a été transféré au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Ainsi le nouveau conseil d'administration de la Société est constitué désormais de:

- Mr. Raffaele SAURWEIN,

- Mr. Tarcisio PICCO, et

- Mr. Marco LAGONA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163747/22.

(140186519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Fiduciaire Comptable WABO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7880 Lorentzweiler, 10, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.394.

—
L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois de septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Pia KASS, comptable-fiscaliste, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 mars 1967, demeurant à L-9350 Bastendorf, 12, Biedemchen, et

2) Madame Viviane ARAUJO DA SILVA, comptable-fiscaliste, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 août 1988, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 50, rue Principale.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Fiduciaire Comptable WABO, S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, Place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150394, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 3 février 2010;

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 571 du 26 mars 2011;

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-7380 Lorentzweiler, 10, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Lorentzweiler (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.”

164944

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent trente euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites comparantes ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.KASS, V. ARAUJO DA SILVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2014. LAC/2014/42217. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163186/45.

(140186212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Continental Media (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 56, Geidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 94.276.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014163836/11.

(140186366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Citruz Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.041.

EXTRAIT

Suite des contrats de transfert de parts en date du 20 octobre 2014, la totalité des parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- OCM Citruz HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- euros, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190001 a transféré 1.123.875 à Citruz General Partner Limited, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant un capital social de 100.- livres sterling, ayant son siège social à Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire SN4 0EU, Royaume-Uni et immatriculée auprès du «Registar of Companies for England and Wales» sous le numéro 9216137, agissant en qualité de general partner de Citruz Real Estate Investment LP, une limited partnership ayant son siège social à Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire SN4 0EU, Royaume-Uni et immatriculée auprès du «Registar of Companies for England and Wales» sous le numéro LP16230 («Citruz Real Estate Investment»);

- Patrizia Investment Management Coop S.A., une société coopérative organisée en tant que société anonyme, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175838, agissant en qualité de general partner de Patrizia Investment Management S.C.S., une société en commandite simple, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-175874, a transféré 124.875 parts sociales à Citruz Real Estate Investment; et

- Citruz G.P. Limited, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant un capital social de 100.- livres sterling, ayant son siège social au Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire SN4 0EU, Royaume-Uni et immatriculée auprès du «Registar of Companies for England and Wales» sous le numéro 9216137 a transféré 1.250 parts sociales à Citruz Real Estate Investment.

Dès lors, la totalité des parts sociales de la Société est détenue par Citruz Real Estate Investment.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citruz Topco S.à r.l.

Référence de publication: 2014163803/34.

(140187101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Blackwater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.842.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 août 2014

1. Madame Nicola FOLEY a démissionné de son mandat de gérante B avec effet au 29 août 2014.

2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né le 19 janvier 1979 à Gand (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée avec effet au 29 août 2014.

3. Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veillez prendre note que Monsieur Davy TOUSSAINT, gérant B, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert et que l'associée unique Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l. a son siège désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Blackwater S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l

Référence de publication: 2014163760/22.

(140187182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.220.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du Fonds, tenue en date du 10 Octobre 2014, de nommer Monsieur John CLARK, né le 16 Mars 1965 à Washington D.C (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 712 Fifth Avenue, New York NY10019, aux Etats-Unis d'Amérique, comme administrateur au conseil d'administration du Fonds.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit :

1. Bertrand Meunier,
2. Christopher Stadler,
3. Donald Mackenzie,
4. Emanuela Brero,
5. François Pfister,
6. Frederick Watt,
7. Geert Duyck,
8. Bruce Hardy McLain,
9. Iain Parham,
10. Francisco Javier De Jaime Guijarro,
11. Louis Rudolph Jules Ridder van Rappard,
12. John Clark,
13. Jonathan Feuer,
14. Jean-Rémy Roussel,
15. Maarten Ruijs,
16. Marc Boughton,
17. Robert Lucas,
18. Roy Kuan,
19. Sigit Prasetya,

20. Søren Vestergaard-Poulsen,

21. Steven Frederic Koltes,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Octobre 2014.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2014163847/39.

(140186961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Marth Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 157.912.

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur René MARTH, commerçant, demeurant à L-8392 Nospelt, 7, rue de Goebblange, agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de:

2.- Madame Marie-Barbe THILL, employée privée, demeurant à L-8392 Nospelt, 7, rue de Goebblange, ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous sein-privée en date du 29 septembre 2014

3.- Monsieur Patrick MARTH, commerçant, demeurant L-8392 Nospelt, 14B, rue de Goebblange, agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de:

4.- Madame Sonja CUKA, éducatrice diplômée, demeurant à L-8392 Nospelt, 14B, rue de Goebblange, ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous sein-privée en date du 29 septembre 2014,

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur», par les comparants présents et mandataires des comparants représentés et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents et représentés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "MARTH GROUP S.à r.l.", ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B157912, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 534 du 22 mars 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, prénommé, en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 845 du 10 avril 2013.

Les comparants prénommés, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont demandé au notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'objet social de la société et modifient par conséquent l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivant:

"La société a comme objet les prestations de services dans le domaine du conseil économique.

Elle a également comme objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder ou participer à la gestion d'autres sociétés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-B. THILL, S.CUKA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, le 02 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014159878/56.

(140181165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Norla, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 190.927.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und vierzehn, den zweiten Juni.

Vor Me Martine DECKER, Notar mit Amtssitz in Howald-Hesperange, im Namen ihres Kollegen Me Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Hans Willibrord OLINGER, Kaufmann, geboren am 20.01.1951 in Mehring, Bundesrepublik Deutschland, wohnhaft in L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

hier vertreten durch Frau Géraldine Nucera, Privatbeamtin, geschäftsansässig in L-2140 Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht gegeben am 17. Juni 2014, in Longuich (D).

Die Vollmacht bleibt nach deren Paraphierung „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigefügt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparsent, vertreten wie eingangs erwähnt, die Satzung der Aktiengesellschaft wie folgt festgehalten hat:

Art. 1. Zwischen den Aktionären und allen die später Aktienbesitzer werden sollten, besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung «NOLRA».

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Strassen.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort der Gemeinde des Sitzes verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die unbefangene Verbindung des Gesellschaftssitzes mit dem Ausland sich ergeben oder unmittelbar bevorstehen, kann der Gesellschaftssitz bis zur vollständigen Einstellung dieser ungewöhnlichen Umstände verlegt werden, ohne dass jedoch diese Massnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Eine solche Sitzverlegungserklärung wird gemacht sowie Dritten zur Kenntnis gegeben durch eines der ausführenden Organe der Gesellschaft welche die Befugnis besitzt die tägliche Geschäftsführung zu tätigen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Niederlassungen und Zweigstellen im Ausland zu gründen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind jegliche Handelsgeschäfte welche direkt oder indirekt mit der Beteiligung in jed möglicher Form an luxemburgischen oder ausländischen Kapital- oder Personengesellschaften zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Sie kann im besonderen ihr Kapital zur Gründung, Verwaltung, Auswertung und Liquidierung von Wertpapierbeständen verwenden, an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, Wertpapiere aller Art durch Einbringung, Zeichnung, feste Übernahme, Kaufoption oder auf jegliche andere Weise erwerben und sie durch Verkauf, Abtretung, oder Tausch veräussern, sowie den Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, jede Art Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren.

Die Gesellschaft kann alle Wertpapiere, Finanz- und Industrie-, Handels-, die direkt oder indirekt mit ihrem Zweck produzieren und haben eine Handelsniederlassung für das Publikum geöffnet. Sie kann ebenfalls den Ankauf, die Verwaltung, die Ausbeutung, den Verkauf und die Vermietung von möblierten und nicht-möblierten Immobilien tätigen, und im allgemeinen jegliche Immobiliengeschäfte unter Ausschluss der Immobilienmaklergeschäfte, auch kann sie ihre eigenen Liquiditäten festsetzen und verwalten.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jede Handlungen patrimonialer, mobiliarer, immobilärer, geschäftlicher, industrieller oder finanzieller Art tätigen sowie jegliche Transaktionen und Geschäfte welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder ihn fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt einhundertfünfneunzigtausend Euro (195.000,-EUR) eingeteilt in hundertfünfneunzig (195) Aktien mit einem Nennwert von tausend Euro (1000,- EUR) pro Aktie.

Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann, in dem Masse und zu den Bedingungen die das Gesetz erlaubt, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Personen, Aktionäre oder nicht, verwaltet, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten kann. Sie sind wiederwählbar und können jederzeit durch sie abberufen werden. Der Verwaltungsrat kann durch einen Beschluß der außergewöhnlichen Generalversammlung auf höchstens neun Mitglieder erweitert werden.

Doch bei nur einem Aktionär kann der Verwaltungsrat auf ein Mitglied beschränkt werden.

Sollte ein Sitz im Verwaltungsrat vakant sein, so steht den restlichen Verwaltungsräten das Recht zu diesen vorläufig zu besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden, wird das Verwaltungsratsmitglied welches zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird, ihn ersetzen.

Der Verwaltungsrat ist nur beratungs- und beschlußfähig falls die Mehrheit seiner Mitglieder zugegen oder vertreten ist; ein Mandat zwischen Verwaltungsräten ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsräte können ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung vermittels Brief, Telekopie, Telegramm, oder elektronischer Datenübermittlung, abgeben.

Ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluß hat die gleichen Auswirkungen, wie eine Entscheidung die in einer Verwaltungsratssitzung gefasst wird.

Art. 8. Jede Entscheidung des Verwaltungsrates wird mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung vorherrschend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden von den bei den Sitzungen anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Abschriften oder Auszüge der Protokolle werden für gleichlautend von einem Verwaltungsrat oder einem Bevollmächtigten bescheinigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse um alle Verwaltungsakte und Verfügungen welche in den Rahmen des Gesellschaftszweckes fallen, zu tätigen. Seine Zuständigkeit umfasst alle Rechtshandlungen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung ganz oder teilweise an Verwaltungsratsmitglieder oder Drittpersonen übertragen welche nicht Aktionäre sein müssen.

Art. 12. Die Gesellschaft ist durch die Unterschrift des alleinigen Verwalters gebunden. Wenn der Vorstand aus drei oder mehr Mitgliedern besteht, ist die Gesellschaft gebunden durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder von der alleinigen Unterschrift von Personen, denen eine solche Unterschriftsbefugnis durch den Vorstand delegiert wurde.

Art. 13. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Kommissaren überwacht, welche von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Anzahl und ihre Bezüge festlegt.

Die Dauer des Mandates eines Kommissars wird von der Generalversammlung festgelegt jedoch nicht länger als sechs Jahre. Die Wiederwahl eines Kommissars ist gestattet.

Art. 14. Die Generalversammlung vereinigt alle Aktionäre. Alle Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Jede Statutenänderung erfordert die zwei Drittel Mehrheit sämtlicher Aktien.

Sie hat die weitgehendsten Befugnisse um über alle Gesellschaftsangelegenheiten zu entscheiden. Die Einberufungen erfolgen gemäß der im Gesetz vorgesehenen Formen und Fristen.

Art. 15. Die jährliche Hauptversammlung sammelt sich am Sitz der Gesellschaft oder im in der Einberufung angegebenen Ort, letzten Donnerstag im Juni um 14.00 Uhr.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauf folgenden Werktag abgehalten.

Art. 16. Eine außergewöhnliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Sie muss einberufen werden falls eine schriftliche Anfrage von Aktionären welche wenigstens ein Zehntel (1/10) des Kapitals vertreten.

Art. 17. Jede Aktie gibt Recht auf eine Stimme, vorbehaltlich der durch das Gesetz auferlegten Einschränkungen.

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Verlust- und Gewinnrechnung.

Er übergibt dem oder den Kommissaren wenigstens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung die Unterlagen nebst einem Tätigkeitsbericht.

Art. 19. Der verbleibende Gewinnüberschuss, nach Abzug der Kosten und Abschreibungen, stellt den Nettogewinn dar. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent einbehalten zwecks Bildung der gesetzlichen Rücklage; diese obligatorische Vorwegnahme entfällt wenn die Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat kann, mit Zustimmung des oder der Kommissare und unter Berücksichtigung der diesbezüglichen Vorschriften, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung welche gemäss den für eine Satzungsänderung vorgesehenen Bestimmungen befindet, vorzeitig aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, von der Generalversammlung ernannt, welche ihre Befugnisse festlegt.

Allgemeine Bestimmung.

Art. 21. Das Gesetzes vom 10. August 1915 und die nachfolgenden Änderungen finden ihre Anwendung überall wo nicht anders durch die gegenwärtige Satzung bestimmt wurde.

Übergangsbestimmungen:

1.-Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

2.- Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2015 statt.

Zeichnung und Zahlung:

Nachdem diese Satzung wie obenstehend verfasst wurde, erklärt Herr Hans Willibrord OLINGER, vorgeannt, wie vertreten, alle Aktien der Gesellschaft zu zeichnen:

Alle diese Aktien sind sofort vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von einhundertfünfneunzigtausend Euros (195.000.-EUR) von nun an zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, sowie dem instrumentierenden Notar vorgewiesen wurde, der dies feststellt.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf 1.500.- Euro.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Beschlüsse des einzigen Aktieninhabers

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft, hat der einzige Aktieninhaber, wie vertreten, das gesamte Kapital vertretend, und sich als ordnungsgemäß einberufen betrachtend, folgende Beschlüsse getroffen:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison.

2.- Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf einen (1), diejenige der Kommissare auf einen (1).

3.- Zum alleinigen Verwalter der Gesellschaft wird ernannt:

Herr Hans Willibrord OLINGER, vorgeannt, geboren in Mehring (Deutschland) am 20. Januar 1951, wohnhaft in L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

Seine Amtszeit endet am Schluß der Hauptversammlung von 2018.

4.- Zum Kommissar der Gesellschaft wird ernannt:

Herr Jean Reuter, Steuerberater, berufsansässig in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

Seine Amtszeit endet am Schluß der Hauptversammlung von 2018.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in der Amtsstube in Luxembourg.

Nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat diese gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signés: G.NUCERA, M.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2014. Relation: LAC/2014/28938. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014159911/153.

(140181246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Novellas Maritime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.012.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.249.

In the year two thousand and fourteen, the thirteenth day of August, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Novellas Maritime S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of USD 18,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.249 (the Company). The Company was incorporated on 15 May 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2001, on 30 July 2014 and its articles of association were amended for the last time on 8 August 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

(1) Novellas Maritime Topco 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Novellas Topco 1),

hereby represented by one of its manager Mr Matthias Prochaska, professionally residing in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

(2) Novellas Maritime Topco 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Novellas Topco 2),

hereby represented by one of its manager Mr Matthias Prochaska, professionally residing in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Novellas Topco 1 and Novellas Topco 2 are hereinafter referred to as the Shareholders.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold together all the shares of the share capital of the company, i.e., six thousand (6,000) shares of class A (the Class A Shares), six thousand (6,000) shares of class B (the Class B Shares) and six thousand (6,000) shares of class C (the Class C Shares).

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Decision to split all of the shares in the Company into 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares having a nominal value of USD 0.01 (1 US Dollar Cent).

(b) Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of USD 18,000 (eighteen thousand US Dollars) by an amount of USD 8,994,600 (eight million nine hundred ninety-four thousand six hundred US Dollars) to an amount of USD 9,012,600 (nine million twelve thousand six hundred US Dollars) by the issuance of 414,085,417 (four hundred fourteen million eighty-five thousand four hundred seventeen) Class B Shares and 485,374,583 (four hundred eighty-five million three hundred seventy-four thousand five hundred eighty-three) Class C Shares with a par value of USD 0.01.

(c) Subscription by the Shareholders to the new shares referred to in item (b) via a contribution in cash of an amount of USD 8,994,600 (eight million nine hundred ninety-four thousand six hundred US Dollars) by the Shareholders.

(d) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase under item (b) above.

(e) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

III. the Sole Shareholder takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to split the existing 18,000 (eighteen thousand) shares of the Company, having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each into 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each.

The Meeting acknowledges that, as a result thereof, the share capital of the Company is set at USD 18,000 (eighteen thousand US Dollars) represented by 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 8,994,600 (eight million nine hundred ninety-four thousand six hundred US Dollars) from its current amount of USD 18,000 (eighteen thousand US Dollars), represented by six hundred thousand (600,000) Class A Shares, by six hundred thousand (600,000) Class B Shares and by six hundred thousand (600,000) Class C Shares, having a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each, to an amount of USD 9,012,600 (nine million twelve thousand six hundred US Dollars) via the issuance of 414,085,417 (four hundred fourteen million eighty-five thousand four hundred seventeen) Class B Shares (the New Class B Shares) and 485,374,583 (four hundred eighty-five million three hundred seventy-four thousand five hundred eighty-three) Class C Shares (the New Class C Shares, and together with the New Class B Shares, the New Shares), with a par value of USD 0.01 each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

Novellas Topco 1, represented as stated above, declares to accept the allocation of all the New Class B Shares issued to it under this second resolution, to subscribe to the New Class B Shares, and to pay the subscription price of the New Class B Shares in cash, so that the amount of USD 4,140,854.17 (four million one hundred forty thousand eight hundred fifty-four US Dollars and seventeen Cents) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Novellas Topco 2, represented as stated above, declares to accept the allocation of all the New Class C Shares issued to it under this second resolution, to subscribe to the New Class C Shares, and to pay the subscription price of the New Class C Shares in cash, so that the amount of USD 4,853,745.83 (four million eight hundred fifty-three thousand seven hundred forty-five US Dollars and eighty-three Cents) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

Fifth resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that the English version of the articles of association shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at nine million twelve thousand six hundred United States dollars (USD 9,012,600), represented by six hundred thousand (600,000) shares of class A (the Class A Shares), by four hundred fourteen million six hundred eighty-five thousand four hundred seventeen (414,685,417) shares of class B (the Class B Shares) and by four hundred eighty-five million nine hundred seventy-four thousand five hundred eighty-three (485,974,583) shares of class C (the Class C Shares, and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Shares, and each individually a Share) in registered form, having a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately four thousand three hundred Euro (EUR 4,300.-).

The amount the increased share capital of USD 8,994,600.-, is equivalent to the amount of EUR 6,739,547.43 The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois d'août, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Novellas Maritime S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de USD 18.000 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.249 (la Société). La Société a été constituée le 15 mai 2014 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°2001, daté du 30 juillet 2014 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, daté du 8 août 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

(1) Novellas Maritime Topco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de USD 4.158.854,17 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (Novellas Topco 1),

ici représentée par un de ses gérants M. Matthias Prochaska, ayant son adresse professionnelle à 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855.

(2) Novellas Maritime Topco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de USD 4.871.745,83 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (Novellas Topco 2),

ici représentée par un de ses gérants M. Matthias Prochaska, ayant son adresse professionnelle à 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Novellas Topco 1 et Novellas Topco 2 seront ci-après désignées comme les Associés.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que les Associés détiennent l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la Société, soit six mille (6.000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), six mille (6.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) et six mille (6.000) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Décision de diviser toutes les parts sociales de la Société en 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

(b) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de USD 18.000 (dix-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par un montant de USD 8.994.600 (huit millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter à un montant de USD 9.012.600 (neuf millions douze mille six cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie d'émission de 414.085.417 (quatre cent quatorze millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent dix-sept) Parts Sociales de Classe B et 485.374.583 (quatre cent quatre-vingt-cinq millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime) chacune.

(c) Souscription aux nouvelles parts sociales mentionnées au point (b) ci-dessus par les Associés par voie d'apport en numéraire d'un montant de USD 8.994.600 (huit millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

(d) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus.

(e) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

III. l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de diviser les 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, en 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

L'Assemblée constate qu'en conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est établi à USD 18.000 (dix-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Second résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 8.994.600 (huit millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le faire passer de son montant actuel de USD 18.000 (dix-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe A, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe B et six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe C, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un centime des Etats-Unis d'Amérique), à un montant de

USD 9.012.600 (neuf millions douze mille six cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie d'émission de 414.085.417 (quatre cent quatorze millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent dix-sept) Parts Sociales de Classe B (les Nouvelles Parts Sociales de Classe B) et 485.374.583 (quatre cent quatre-vingt-cinq millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois) Parts Sociales de Classe C (les Nouvelles Parts Sociales de Classe C), ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Novellas Topco 1, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare accepter l'attribution de toutes les Nouvelles Parts Sociales de Classe B émises en vertu de cette deuxième résolution, souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe B et libérer par un versement en espèces le prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales de Classe B, de sorte que le montant de USD 4.140.854,17 (quatre millions cent quarante mille huit cent cinquante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept centimes), est désormais à la disposition de la Société, preuve en ayant donnée au notaire instrumentant.

Novellas Topco 2, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare accepter l'attribution de toutes les Nouvelles Parts Sociales de Classe C émises en vertu de cette deuxième résolution, souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe C et libérer par un versement en espèces le prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales de Classe C, de sorte que le montant de USD 4.853.745,83 (quatre millions huit cent cinquante-trois mille sept cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-trois centimes), est désormais à la disposition de la Société, preuve en ayant donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

Cinquième résolution

Suite à la première résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à neuf millions douze mille six cents dollars américains (USD 9.012.600), représenté par six cent mille (600.000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), quatre cent quatorze millions six cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent dix-sept (414.685.417) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), et quatre cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois (485.974.583) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales, et chacune individuellement une Part Sociale), ayant chacune une valeur nominale d'un centime des Etats-Unis (USD 0,01).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

La somme augmenté de USD 8.994.600,- est évaluée à la somme de EUR 6.739.547,43.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2014. Relation: LAC/2014/38793. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159905/219.

(140181362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Mbari S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 159.232.

Im Jahre zwei tausend vierzehn, am ersten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jean-Paul MEYERS, mit Amtswohnsitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg,

Fand statt die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MBARI S.à r.l.", mit Sitz in L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 159.232 (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 23. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1109 vom 25. Mai 2011.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Cornelio MEMOLA, beruflich wohnhaft in Diekirch, 48, Esplanade.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler, Herrn Samuele MEMOLA, beruflich wohnhaft in Diekirch, 48, Esplanade. Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1.- Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft;
- 2.- Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
- 3.- Ernennung eines Liquidationsverwalters und Festlegung seiner Befugnisse;
- 4.- Verschiedenes.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Anteilhaber sowie die Anzahl ihrer Anteile sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Anteilhabern, den Bevollmächtigten der vertretenen Anteilhaber und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Anteilhaber werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt.

III.- Sämtliche Anteile der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Anteilhaber bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Anteile der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss:

Alle Mandatsträger werden für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage entlastet.

Dritter Beschluss:

Die Generalversammlung ernennt als Liquidationsverwalter:

Herr Cornelio MEMOLA, Buchhalter, beruflich wohnhaft in 48, Esplanade, L-9227 Diekirch.

Der Liquidationsverwalter hat als Aufgabe die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu bereinigen; insbesondere die weitesten Befugnisse um die notwendigen Bilanzen aufzustellen und die Rechenschaftsberichte zwischendurch aufzustellen.

Der Liquidationsverwalter kann die sich in Liquidation befindliche Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift uneingeschränkt verpflichten.

Der Liquidationsverwalter verfügt über die Befugnisse welche in Artikel 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehen sind.

Der Liquidationsverwalter ist befugt, aus dem Gesellschaftsmitteln alle Kosten und Auslagen zu bestreiten welche zur Ausübung ihrer Aufgabe notwendig oder nützlich erscheinen. Der Liquidationsverwalter kann Vorschussauszahlungen an

die Anteilshaber auszahlen, soweit aus der Buchhaltung hervorgeht, dass diese Vorauszahlungen nach allen vorsichtigen und vernünftigen rechtlichen und buchhalterischen Einschätzungen in keiner Weise die Zahlung der anfallenden Schulden der Gesellschaft gegenüber Dritten gefährdet.

Der Liquidationsverwalter kann sich in der Ausübung von dritten Personen welche besondere Kompetenzen nachweisen, beraten lassen und deren Beistand einholen.

Vollmacht

Die Generalversammlung gibt hiermit jedem Angestellten oder Mitarbeiter des unterzeichneten Notars, alleinige Vollmacht um mit der Anmeldung, Registrierung, Kündigung, Veröffentlichung oder andere zweckmäßige oder erforderliche Maßnahmen in Folge dieser Urkunde auszuführen, sowie gegebenenfalls etwaige Tippfehler, Unvollständigkeiten oder Schreibweise(n) in der Urkunde zu verbessern oder zu ergänzen und zu ratifizieren.

WORÜBER URKUNDE erstellt wurde zu Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Memola, Memola, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 octobre 2014. Relation: RED/2014/2187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 8. Oktober 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014159879/73.

(140181213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Sandycove Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.653.

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par devant Nous, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Sandycove Holding S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 189.653, constituée le 17 juillet 2014 suivant un acte de notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

L'Assemblée est présidée par Madame Martha MICHALI, juriste, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

et qui désigne comme Secrétaire Madame Sofia DRAKOU, avocate, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Anastasiya CHUIKO, juriste, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (le Président, le Secrétaire et Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de six millions trente et un mille

euros (EUR 6.031.000,-) par l'émission d'un nombre de six millions (6.000.000) de nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Souscription et paiement de six millions (6.000.000) de nouvelles actions, qui doivent être émises par la Société par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la société afin de refléter les changements ci-dessus.

5. Divers.

Première résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux convocations, les Actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de six millions trente et un mille euros (EUR 6.031.000,-) par l'émission de six millions (6.000.000) de nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et l'Assemblée émet ces nouvelles actions.

Troisième Résolution:

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des actions de la Société nouvellement émises comme suit:

Souscription - Paiement

Après approbation par l'unanimité des Actionnaires existants, Monsieur Bernd Erich BEETZ, né le 8 août 1950 à Rohrbach bei Sinsheim, Allemagne, de nationalité allemande, demeurant à Residence Bonavau, Route de la fin 32, CH-1874 Champéry,

ici représenté par Anastasiya CHUIKO, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présents pour être formalisée avec elles, déclare, par sa mandataire, de souscrire six millions (6.000.000) d'actions nouvellement émises de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) (l'Apport).

L' Apport d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) fait à la Société sera affecté intégralement au capital de la Société.

Quatrième Résolution:

En conséquence des décisions précédentes, l'article 5 alinéa 1 des Statuts sera modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à six millions trente et un mille euros (EUR 6.031.000,-), représenté par six millions trente et un mille (6.031.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

La version anglaise des Statuts sera également modifiée comme suit:

«The share capital is set at six million thirty-one thousand euro (EUR 6.031.000,-), represented by six million thirty-one thousand (6.031.000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Le reste de l'article 5 des Statuts restera inchangé.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

A la demande des comparants le notaire a établi le présent acte en français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MICHALI, DRAKOU, CHUIKO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 46199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160002/90.

(140181233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Luxembourg International Vocal Ensemble, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 100, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg F 10.112.

— STATUTS

Les soussignés:

- Thomas Raoult, chef de chœur, 2, rue d'Orval, L-2270, Luxembourg
- Natalia Boffi, ingénieur, 5 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
- Suvi Skinner, avocat, 89, av. Pasteur L-2311 Luxembourg
- Unni Holtedahl., journaliste, 100, av. du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- Cristiana Malgarini, employée, 51, Rue Paul Henkes L-1710, Luxembourg

Se sont rencontrés le 27 Juin 2014 et ont convenu de mettre en place une association sans but lucratif (ASBL) dans le cadre des dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée, et par le présent statut.

I. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de l'association est Luxembourg International Vocal Ensemble Il est établi en conformité avec la loi du 21 Avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations (la «Loi») et seront enregistrés dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. Siège. Le siège de l'Association est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social est: 100, av. du X Septembre, L-2550 Luxembourg

Art. 3. Objet. L'association a pour but de soutenir l'organisation et le financement de l'Ensemble vocal Luxembourg International Vocal Ensemble.

Art. 4. Durée - Exercice. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par l'Assemblée générale, à condition qu'au moins les deux tiers des membres fondateurs de l'Association (les «membres fondateurs») sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale peut être convoquée à nouveau. Lors de cette nouvelle convocation, les résolutions de réunion peuvent être adoptées indépendamment du nombre de membres fondateurs présents ou représentés. La décision de dissoudre l'Association doit être approuvée par une majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés à la Charte.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

II. Membres

Art. 5. (1) L'association comporte deux catégories de membres, à savoir les membres-associés et les membres donateurs.

Seuls les membres-associés ont le droit de vote à l'assemblée générale et figurent sur la liste des membres déposée au greffe du tribunal du siège de l'association. Cette liste doit être complétée endéans un délai de trois mois après la clôture de l'année sociale.

(2) La qualité de membre-associé s'acquiert par le vote d'admission du conseil d'administration, suivi du paiement du montant intégral de la cotisation annuelle due. Le vote d'admission se fera par scrutin secret lors de la première réunion suivant la présentation de la demande en admission. La qualité de membre donateur s'acquiert par le seul paiement de la cotisation.

Le nombre de membres de l'association est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à 3 (trois).

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale. L'assemblée générale peut fixer des montants différents pour les cotisations dues par les membres musiciens et non-musiciens de l'association. La qualité de musicien, membre ou non de l'association, s'acquiert par le vote du conseil d'administration.

Art. 6. Démission d'un membre. La qualité de membre se perd par la démission qui est à adresser par écrit au conseil d'administration.

Est de plein droit réputé démissionnaire le membre-associé ou membre donateur qui n'a pas payé sa cotisation dans un délai de 6 mois après l'échéance de celle-ci.

Art. 7. Exclusion d'un membre. L'exclusion d'un membre de l'Association peut être prononcée lors d'une assemblée générale à la majorité des deux tiers. L'Assemblée Générale décide par vote à bulletin secret après avoir entendu le membre dont l'exclusion est proposée.

Le non-respect des exigences des présents statuts ou des règles et règlements internes de l'Association constitue un motif d'exclusion.

Ni le membre démissionnaire ou exclu, ni son/ses héritiers ou ayants droit - en cas de décès du membre - doivent avoir aucun droit à une partie des actifs de l'Association, et ne peuvent prétendre à aucun montant, demande sceaux ou un inventaire et / ou copies de comptes ou autres documents.

V. Pouvoirs

1. Assemblées générales

Art. 8. Pouvoirs généraux. L'Assemblée Générale constitue l'autorité suprême de l'Association. Elle est habilitée à modifier les statuts, à nommer et révoquer les membres du Conseil d'Administration et les Commissaires, à approuver le budget et les comptes annuels, à dissoudre l'Association (sous réserve de l'article 4), à exclure des membres et, en général, à prendre toutes les décisions et mesures dépassant l'autorité du conseil d'administration tel que fixé par les statuts ou par la loi.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des membres associés et d'autres réunions. Une assemblée générale annuelle des membres associés (l'«assemblée générale annuelle») se tient au moins une fois par an au cours du premier semestre de l'année civile.

Le conseil d'administration peut convoquer d'autres réunions, si l'intérêt de l'Association l'exige. Elle doit le faire à la demande d'un cinquième des membres fondateurs.

Le président du conseil d'administration est le Président de l'Assemblée Générale. Toutes les réunions auront lieu au siège de l'Association ou à tout autre endroit, au jour et à l'heure indiquée dans l'avis de convocation.

Tous les membres de la Charte doivent être convoqués aux séances. Le conseil d'administration peut décider d'inviter les membres associés et / ou donateurs aux réunions.

Art. 10. Avis des assemblées. L'avis de convocation aux réunions est envoyé à chaque membre associé par courrier ordinaire au moins quatorze (14) jours avant la date de la réunion.

Toutefois, si tous les membres fondateurs sont présents ou représentés à une assemblée et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de cette réunion, la réunion peut être tenue sans préavis.

La convocation précise l'ordre du jour de la réunion.

Sans l'approbation du Président de la réunion, l'assemblée ne peut délibérer sur des questions autres que les articles figurant à l'ordre du jour.

Art. 11. Participation et droits de vote. Tout membre associé peut participer à toute réunion en donnant procuration à une autre personne, par écrit.

Pour les décisions lors des réunions chaque membre associé dispose d'un droit de vote.

Art. 12. Décisions. La composition d'une assemblée sera valide si la majorité des membres associés est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf pour les décisions de modifier l'objet de l'association. Nonobstant le paragraphe précédent, les décisions de la réunion qui impliquent des modifications des statuts et l'exclusion de membres ou de la dissolution de l'association sont prises sous réserve des conditions particulières en ce qui concerne la présence, majorité et, éventuellement, une autorisation judiciaire prévue à les articles 8,12 et 20 de la loi.

Les décisions seront notifiées par des procès. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire de la réunion et seront disponibles sur demande auprès du secrétariat de l'Association.

2. Conseil d'administration

Art. 13. Les membres du conseil d'administration. L'Association est administrée par un Conseil composé d'un minimum de trois et un maximum de douze membres.

Chaque membre fondateur a le droit de proposer une personne physique comme un candidat éligible au conseil d'administration. L'État du Grand-Duché de Luxembourg peut aussi proposer trois candidats pour aussi longtemps qu'il fait parti de membre fondateur. Le nombre minimum d'administrateurs correspond au nombre de membres fondateurs ainsi que deux administrateurs supplémentaires pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg tant qu'il est membre fondateur.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale pour une période d'un (1) an.

Art. 14. Le remplacement des membres du conseil d'administration. En cas de vacance d'un membre du conseil d'administration, le conseil d'administration de compter un nouveau membre qui assumera la fin du mandat du membre qu'il / elle remplace, sous réserve de confirmation par la prochaine Assemblée Générale.

Art. 15. Responsabilité des membres du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration n'ont aucune obligation personnelle en ce qui concerne les engagements de l'association. Leur responsabilité est limitée à l'exercice de leurs fonctions de membres du conseil d'administration.

Art. 16. Officiers. Le conseil d'administration élit un président, un secrétaire et un trésorier. Le mandat du président ne peut excéder deux (2) mandats de trois (3) ans chacun, sauf avis contraire unanime.

Art. 17. Les réunions du conseil d'administration. Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président. Si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans préavis.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres sont présents ou représentés à une assemblée.

Tout membre du conseil d'administration peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre membre, par écrit, que son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité simple de l'ensemble des suffrages exprimés. Le président dispose d'une voix prépondérante. Les discussions seront notifiées par des procès et doivent être approuvés par le conseil d'administration. Les procès-verbaux sont signés par le président.

Art. 18. Pouvoirs du conseil d'administration.

(i). Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relatifs à l'Association. Il a dans sa compétence les pouvoirs pour accomplir tous les actes non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts.

(ii). Pour chaque titre décidé par l'Assemblée Générale conformément à l'article 13, le conseil d'administration doit établir et publier les critères à respecter pour recevoir ce label de l'Association.

(iii). Il doit établir et publier les frais facturés pour les services de l'Association.

(iv). Il peut créer des comités et nommer les membres de ces comités. Les membres de ces comités peuvent comprendre des membres associés et Membres donateurs, mais ne sont pas limités à eux.

(v). Le conseil d'administration doit également nommer ou révoquer tous les agents, employés et membres du personnel de l'Association et fixe les conditions de référence, la description de l'emploi, la rémunération et autres questions connexes.

Art. 19. Conflits d'intérêts. Tout membre du conseil d'administration qui a un conflit d'intérêt personnel dans une affaire soumise au Conseil d'administration ou qui n'est pas indépendante d'un fonds d'investissement et qui demande un titre, doit indiquer ce fait et s'abstenir de discussions et de décisions sur la question.

3. Gestion au jour le jour

Art. 20. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion au jour le jour et le déroulement des affaires de l'Association à un ou plusieurs de ses membres ou à un Administrateur. Il fixe les pouvoirs de cette personne (s). Le conseil d'administration peut également conférer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire de son choix.

V. Dispositions générales

Art. 21. Les actions judiciaires. Actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de l'Association par le Conseil d'administration.

Art. 22. Représentation de l'association. Tous les actes qui engagent l'Association et tous les pouvoirs des mandataires de l'Association doivent, en absence d'une délégation conférée par le Conseil d'Administration, être signé par au moins deux membres du conseil d'administration.

La signature du président et du directeur musical ou la signature de trois administrateurs engage valablement l'association envers des tiers.

Art. 23. Les comptes annuels et le budget. Les comptes financiers de l'année précédente et le budget pour l'année à venir doivent être soumises à l'Assemblée Générale pour approbation. L'exercice financier correspond à l'année civile.

Art. 24. Dissolution. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale convoquée à cet effet doit, le cas échéant, nommer des liquidateurs, déterminer leurs pouvoirs et décider de la destination des biens de l'association dissoute, après la sortie de son passif.

Il attribue ces actifs à une autre institution ou entité dont l'objet et le but sont étroitement liés avec la finalité pour laquelle l'association dissoute a été mis en place.

Art. 25. Divers. Toutes les autres questions non prévues par les présents statuts seront réglées conformément aux exigences de la loi.

Luxembourg le 06 Octobre 2014.

Thomas Raoul / Natalia Boffi / Suvi Skinner / Unni Holtedahl /
Cristiana Malgarini.

Référence de publication: 2014160150/157.

(140180579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Zimfi SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 78.594.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme «ZIMFI SPF S.A.», ayant son siège social au 3, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, constituée sous la dénomination de «ZIMFI S.A.H.», suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKES, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 octobre 2000, publié au Mémorial C n° 323 le 3 mai 2001,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.594 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison à L-1445 Strassen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison à L-1445 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison à L-1445 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du liquidateur et du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge donnée au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Décharge donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 4.- Détermination de l'endroit où les livres et les documents de la Société seront conservés pour une durée de 5 ans.
- 5.- Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

IV. Que l'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport du liquidateur établi à leur intention et du rapport du commissaire-vérificateur décide d'adopter et d'approuver lesdits rapports du liquidateur, et du commissaire-vérificateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire vérificateur pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour leur mandats respectifs à ce jour.

Quatrième résolution

Enfin, l'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme clôturée et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à compter de la date de liquidation à: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cent soixante-quinze euros (975,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.REUTER, C.MEIS, G.REUTER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2014. Relation: LAC/2014/30292. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014160138/65.

(140181294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Arabella I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 131.565.

Im Jahre zweitausendvierzehn,
den achten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft «Universal-Investment-Luxembourg S.A.», mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.014,

hier vertreten durch:

- Herrn Alain NATI, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, und

- Herrn Marc-Oliver SCHARWATH, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, handelnd in seiner Eigenschaft als Unterschriftsberechtigter (Vollmacht Typ A),

beide handelnd auf Grund eines Beschlusses des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 3. Mai 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1518 vom 26. Juni 2013 sowie in Übereinstimmung von Artikel 8 der Gesellschaftsstatuten,

beide vorgenannten hier selbst vertreten durch Frau Saskia SANDER, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Grevenmacher, am 22. September 2014,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorgangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht um Folgendes zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft „Universal-Investment-Luxembourg S.A.“, handelnd als Verwaltungsgesellschaft für Rechnung des BAYVK P1-Fonds FCP-FIS, ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Arabella I S.à r.l.“, mit Sitz zu L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 131.565,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul FRIEDERS aus Luxemburg am 25. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2296 vom 13. Oktober 2007, welche Statuten zum letzten Mal abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph WAGNER aus Sassenheim am 18. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1319 vom 17. Juni 2011.

Die alleinige Gesellschafterin ersucht den amtierenden Notar um ihre gefassten Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Sie beschließt den Gesellschaftssitz von Munsbach nach Grevenmacher, mit Rückwirkung vom 22. September 2014, zu verlegen und dementsprechend Artikel 2, Absatz 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

“ **Art. 2. Gesellschaftssitz. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.“

Zweiter Beschluss

Sie beschließt die Adresse der Gesellschaft in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler festzulegen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, Datum wie eingangs erwähnt, Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Sander, J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2014. Relation: GRE/2014/3963. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Der Einnehmer (gezeichnet): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 14. Oktober 2014.

J. Castel.

Der Notar

Référence de publication: 2014160185/56.

(140182446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Arabella II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 148.033.

Im Jahre zweitausendvierzehn,

den achten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft «Universal-Investment-Luxembourg S.A.», mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.014,

hier vertreten durch:

- Herrn Alain NATI, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, und

- Herrn Marc-Oliver SCHARWATH, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, handelnd in seiner Eigenschaft als Unterschriftsberechtigter (Vollmacht Typ A),

beide handelnd auf Grund eines Beschlusses des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 3. Mai 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1518 vom 26. Juni 2013 sowie in Übereinstimmung von Artikel 8 der Gesellschaftsstatuten,

beide vorgenannten hier selbst vertreten durch Frau Saskia SANDER, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Grevenmacher, am 22. September 2014,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorgangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht um Folgendes zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft „Universal-Investment-Luxembourg S.A.“, handelnd als Verwaltungsgesellschaft für Rechnung des BAYK P2-Fonds FCP-FIS, ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Arabella II S.à r.l.“, mit Sitz zu L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 148.033,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph WAGNER aus Sassenheim am 8. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1901 vom 30. September 2009, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph WAGNER aus Sas-

senheim am 18. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1338 vom 20. Juni 2011.

Die alleinige Gesellschafterin ersucht den amtierenden Notar um ihre gefassten Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss.

Sie beschließt den Gesellschaftssitz von Munsbach nach Grevenmacher, mit Rückwirkung vom 22. September 2014, zu verlegen und dementsprechend Artikel 2, Absatz 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

“ **Art. 2. Gesellschaftssitz, Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.“

Zweiter Beschluss.

Sie beschließt die Adresse der Gesellschaft in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler festzulegen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler. Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Sander, J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2014. Relation: GRE/2014/3964. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Der Einnehmer (gezeichnet): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 14. Oktober 2014.

J. Castel

Der Notar

Référence de publication: 2014160186/56.

(140181949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Chasselas Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.893.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire unique, tenue à Luxembourg, le 19 septembre 2014:

- L'Actionnaire unique décide de nommer Monsieur Didier SABBATUCCI en tant qu'Administrateur pour une période d'un an qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2015 qui approuvera les états financiers au 31 mars 2015.

- L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2014 qui approuvera les états financiers au 31 mars 2015:

* Mr Karl GUENARD, Président et Administrateur

* Mr Franck PAYRAR, Administrateur

* Mr Didier BENSADOUN, Administrateur

- L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat de DELOITTE Audit S.à r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2015 qui approuvera les états financiers au 31 mars 2015.

A l'issue des résolutions de l'Actionnaire unique, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

- Mr. Karl GUENARD, L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A., 49 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Administrateurs

- Mr. Karl GUENARD, L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A., 49 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Mr. Franck PAYRAR, 37a, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mr. Didier BENSADOUN, ARCHE FAMILY OFFICE, 37a avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Mr. Didier SABBATUCCI, L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A., 49 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

DELOITTE Audit S.à r.l. ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160259/32.

(140182251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Continental Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 64.149.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den ersten Tag im Monat Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft CONTINENTAL FINANCE HOLDING S.A., deren Gesellschaftssitz gekündigt wurde, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 64.149, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 19. März 1998, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial) C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 509 vom 10. Juli 1998. Die Satzung wurde abgeändert durch Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg, am 6. Juli 2010, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial) C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1910 vom 16. September 2010 (die „Gesellschaft“).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Richard Kohl, Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech;

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Jean-Pierre Dias, Angestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Richard Kohl, vorbenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech.

2.- In Folge dessen, Abänderung von Artikel 1 (Absatz 3) der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech zu verlegen.

Zweiter Beschluss

In Folge dessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 1 (Absatz 3) der Satzung der Gesellschaft abzuändern wie folgt:

Art. 1. (Absatz 3). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf EINTAUSENDEINHUNDERT EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Richard Kohl, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2014. LAC / 2014 / 46169. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014160265/56.

(140182249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Daphne I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 142.113.

Im Jahre zweitausendvierzehn,
den achten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft «Universal-Investment-Luxembourg S.A.», mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.014,

hier vertreten durch:

- Herrn Alain NATI, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, und

- Herrn Marc-Oliver SCHARWATH, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, handelnd in seiner Eigenschaft als Unterschriftsberechtigter (Vollmacht Typ A),

beide handelnd auf Grund eines Beschlusses des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 3. Mai 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1518 vom 26. Juni 2013 sowie in Übereinstimmung von Artikel 8 der Gesellschaftsstatuten,

beide vorgenannten hier selbst vertreten durch Frau Saskia SANDER, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Grevenmacher, am 22. September 2014,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorgangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht um Folgendes zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft „Universal-Investment-Luxembourg S.A.“, handelnd als Verwaltungsgesellschaft für Rechnung des BAYVK T1-Fonds FCP-FIS, ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Daphne I S.à r.l.“, mit Sitz zu L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.113,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph GLODEN aus Grevenmacher am 1. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2572 vom 21. Oktober 2008, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph WAGNER aus Sassenheim am 18. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1298 vom 16. Juni 2011.

Die alleinige Gesellschafterin ersucht den amtierenden Notar um ihre gefassten Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss.

Sie beschließt den Gesellschaftssitz von Munsbach nach Grevenmacher, mit Rückwirkung vom 22. September 2014, zu verlegen und dementsprechend Artikel 2, Absatz 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

“ **Art. 2. Gesellschaftssitz, Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.“

Zweiter Beschluss.

Sie beschließt die Adresse der Gesellschaft in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler festzulegen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler. Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Sander, J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2014. Relation: GRE/2014/3966. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Der Einnehmer (gezeichnet): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 14. Oktober 2014.

J. Castel

Der Notar

Référence de publication: 2014160275/56.

(140181977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

FMGT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.884.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunundzwanzigsten September.

Vor Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer außergewöhnlichen Gesellschafterversammlung die Aktionäre (die „Versammlung“) der FMGT S.A. (die „Gesellschaft“), eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 185.884, gegründet am 19. März 2014 durch Urkunde vom unterzeichnenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 10. Juni 2014, Nummer 1485.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Katja VOGEL, kaufmännische Angestellte, geschäftsansässig in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Caroline Weber, Anwältin, geschäftsansässig in Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Katja VOGEL, vorbenannt.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung der Versammlung folgenden Wortlaut hat:

1. Änderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft und dementsprechende Änderung von Artikel 4. der Satzung damit dieser Artikel folgenden Wortlaut erhält:

„Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an beteiligte Gesellschaften. Die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, oder Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft angehören, auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zwecks.

Zweck der Gesellschaft sind ebenfalls alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, in Verbindung stehen, sowie die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend.

Gesellschaftszweck ist ferner der Handel, Erwerb und die Veräußerung von Produkten, Dienstleistungen und Lizenzen im Bereich des Lifestyles, Fashion sowie Fitness, wie Getränke, Kleidung, Accessoires sowie die Übernahme der Geschäftsführung von Gesellschaften aus diesen Bereichen. Ferner kann die Gesellschaft Dienstleistungen unter allen Formen, inklusive Beratungsdienstleistungen für beteiligte Gesellschaften erbringen“.

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der Gemeinde Luxemburg (12, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg) in die Gemeinde Niederanven (5, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg) mit Wirkung zum 29. September 2014 und folglich Abänderung vom ersten und dritten Absatz von Artikel 2 der Satzung.

3. Entscheidung die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei festzulegen und dementsprechend Ernennung von Herrn Wolfgang Thiel und Herrn Edgar Reifer als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste ist durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und durch die Mitglieder des Büros der Versammlung unterschrieben und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um gleichzeitig registriert zu werden.

Die von den erschienenen Parteien und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" paraphierten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass das gesamte Gesellschaftskapital an der Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre angeben, vor der Versammlung rechtzeitig Mitteilung und Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass keine Einberufungsmittelungen notwendig waren.

Dass die Versammlung somit regelmässig zusammengesetzt ist und ordnungsgemäss über alle Punkte auf der Tagesordnung beschliessen kann.

Folglich hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu ändern und folglich Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 4 folgenden Wortlaut hat:

„Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an beteiligte Gesellschaften. Die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, oder Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft angehören, auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zwecks.

Zweck der Gesellschaft sind ebenfalls alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, in Verbindung stehen, sowie die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend.

Gesellschaftszweck ist ferner der Handel, Erwerb und die Veräußerung von Produkten, Dienstleistungen und Lizenzen im Bereich des Lifestyles, Fashion sowie Fitness, wie Getränke, Kleidung, Accessoires sowie die Übernahme der Geschäftsführung von Gesellschaften aus diesen Bereichen. Ferner kann die Gesellschaft Dienstleistungen unter allen Formen, inklusive Beratungsdienstleistungen für beteiligte Gesellschaften erbringen“.

Zweiter Beschluss:

Die Versammlung beschließt, mit Wirkung zum 29. September 2014, den Sitz der Gesellschaft von L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe nach L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff zu verlegen und folglich den ersten und dritten Absatz von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der erste und dritte Absatz von Artikel 2 folgenden Wortlaut haben:

Art. 2. Erster Absatz. „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven“.

Art. 2. Dritter Absatz. „Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder der Generalversammlung kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Niederanven verlegt werden“.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, ist die Versammlung geschlossen.

Dritter Beschluss:

Die Versammlung beschließt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei festzulegen und dementsprechend Herrn Wolfgang Thiel, kaufmännischer Angestellter, geboren am 3. August 1983 in Trier, beruflich wohnhaft in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff und Herrn Edgar Reifer, kaufmännischer Angestellter, geboren am 19. August 1969 in Bitburg, beruflich wohnhaft in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019, zu ernennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd im gemeinsamen Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100.-) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienene mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Katja Vogel, Carolin Weber, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 septembre 2014. LAC / 2014 / 45357. Reçu 75.-€.

Der Einnehmer (gezeichnet): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 6. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014160322/111.

(140182213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Hillansen Locations Immobilières, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 36, rue de Warken.

R.C.S. Luxembourg B 30.464.

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Monique THILL, née le 24 janvier 1962 à Ettelbruck, demeurant à L-9087 Ettelbruck, 36, rue de Warken.

Laquelle comparante, présente ou représentée comme mentionné ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante, présente ou représentée comme mentionné ci-avant, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «HILLANSEN Locations immobilières», société en état de liquidation volontaire, avec siège social à L-1142 Luxembourg, 11, Rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 30464, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 10 avril 1989, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 244 du 1^{er} septembre 1989, et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 721 du 27 décembre 1997 (ci-après «la Société»).

II.- L'intégralité du capital est présente ou représentée, toutes les mille (1.000) parts sociales étant entièrement souscrites et libérées par l'associée unique précitée comme suit:

| | |
|--|-------|
| - Madame Monique THILL, prénommé, mille parts sociales | 1.000 |
| Total des parts: mille parts sociales | 1.000 |

III. L'associée unique, prénommée, présente ou représentée comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée, et a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Constat de la démission du liquidateur actuel de la Société Maître Brigitte Pochon;
2. Nomination de Madame Monique Thill en tant que nouveau liquidateur de la Société;
3. Transfert du siège social de la Société de L-1142 Luxembourg, 11, Rue Pierre d'Aspelt à L-9088 Ettelbruck, 36, rue de Warken et modification subséquente de l'article 2 des Statuts de la Société;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, la comparante, présente ou représentée comme mentionné ci-avant, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate et accepte la démission, donnée antérieurement aux présentes, par le liquidateur actuel de la Société, Maître Brigitte Pochon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'associée unique décide d'accorder décharge pleine et entière à Maître Brigitte Pochon, prénommée, pour l'exécution de son mandat de liquidateur de la Société.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer Madame Monique THILL, prénommée, comme nouveau liquidateur de la Société, en remplacement de Maître Brigitte Pochon, prénommée.

Le nouveau liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1142 Luxembourg, 11, Rue Pierre d'Aspelt à L-9088 Ettelbruck, 36, rue de Warken.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Ettelbruck.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. THILL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13040. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160344/71.

(140182468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.135.

In the year two thousand and fourteen on the sixteenth of September.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Magnetar Investment (Lux) Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands' Register of Companies under number 285714, holding forty thousand (40,000) ordinary shares of the company, here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Evanston, Illinois on September 12th, 2014.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg was incorporated by a notarial deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, drawn up on the 19th of May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 161135 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on the 10th of August 2011, number 1834. The Articles have been amended for the last time on the 27th of March 2014 by a notarial deed of Maître Henri BECK, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on the 30th of May 2014, number 1387;

- That the share capital of the Company amounts to forty thousand USD (USD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares having a nominal value of one U.S.Dollar each (USD 1.-);

- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office from 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and subsequent amendment of article 5, first paragraph, of the Articles of Incorporation regarding the registered office of the Company to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.”;

2. Miscellaneous.

Sole resolution

The sole Shareholder resolves to change the registered office of the Company from 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and subsequently to amend article 5, first paragraph, of the Articles of Incorporation regarding the registered office of the Company:

" **Art. 5. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.”;

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the amendments of its Articles are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize septembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Magnetar Investment (Lux) Ltd., une société à responsabilité limitée de droit des Iles Caïmans, ayant son siège sociale au Uglad House, South Church Street, KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans, Iles, enregistrée au «Registrar of Companies» des Iles Caïmans sous le numéro 285714, détenant quarante mille (40,000) parts sociales de la société, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée à Evanston, Illinois, le 12 septembre 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, du 19 mai 2011, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161135 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 10 août 2011, numéro 1834. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 mars 2014 par un acte notarié de Maître Henri BECK, prénommé, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 30 mai 2014, numéro 1387;

- Que le capital social de la Société s'élève à quarante mille Dollars américains (USD 40.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un Dollar américain chacune (USD 1,-);

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Changement du siège social de la société de 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des Statuts de la Société concernant le siège social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société se trouve dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

2. Divers.

Unique résolution

L'associé décide de changer le siège social de la société de 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 5, premier alinéa, des Statuts de la Société concernant le siège social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société se trouve dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44287. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160405/107.

(140181801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

NB, Novo Banco S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 190.974.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSAL

Extrait

Par décision prise en réunion extraordinaire du 3 août 2014, le conseil d'administration de la Banque du Portugal a décidé la création de la banque Novo Banco, S.A. (Sociedade Anonima) et de sa succursale luxembourgeoise. La dénomination de la succursale est Novo Banco, S.A. - Succursale Luxembourg, en abrégé NB avec effet en date du 4 août 2014.

L'adresse de la succursale est 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les activités de Novo Banco, S.A. - Succursale Luxembourg, sont:

- Réception des dépôts ou réception d'autres fonds remboursables;
- Prêts, y compris notamment: le crédit consommation, le crédit hypothécaire, l'affacturage avec ou sans recours et le financement de transactions commerciales (affacturage à forfait inclus);
- Location financement;
- Opérations de paiement;
- Émission de gestion des moyens de paiement (cartes de crédit, chèques de voyage, lettres de crédit);
- Octroi de garanties et autres engagements;
- Transactions pour compte de la banque ou pour compte de clients sur:
 - (a) les instruments du marché monétaire (chèques, certificats, certificats de dépôt, etc.);
 - (b) le marché de change;
 - (c) les futures financiers et options;
 - (d) les instruments sur des devises ou sur taux d'intérêts; ou
 - (e) les valeurs mobilières.

- Participation aux émissions de titres et prestation de services liées à cette participation;
- Consultance aux entreprises en matière de structuration de capital, de stratégie industrielle et de questions connexes et services de consultance ainsi que de services relevant du domaine des fusions/acquisitions d'entreprises;
- Courtage sur les marchés monétaires;
- Gestion ou service de consultance en gestion de patrimoine;
- Conservation et administration de valeurs mobilières;
- Informations commerciales;
- Location de coffres-forts;

Services et Activités d'investissement

- Réception et transmission d'ordres portant sur instruments financiers;
- Exécution d'ordres pour compte de clients;
- Négociation pour compte propre;
- Gestion de portefeuille;
- Consultance pour un investissement;
- Prise ferme d'instruments financiers et/ou placement d'instruments financiers avec garantie;
- Placement d'instruments financiers sans garantie;
- Exploitation de systèmes de négociation multilatérale (MTF).

Services auxiliaires

- Gestion et administration d'instruments financiers pour compte de clients, y compris activités de garde et de services connexes tels que la gestion de trésorerie/de garanties;
- Octroi de crédits ou de prêts en vue de transactions sur instruments financiers dans lesquels l'entreprise qui octroie le crédit ou le prêt interviendra.
- Service de change lorsque le service sera en rapport avec la fourniture de services d'investissement;
- Études d'investissements et analyses financières ou toute autre forme de consultance générale en rapport avec des transactions sur instruments financiers;
- Services liés à la prise ferme;
- Services et activités d'investissement ainsi que des services annexes visés dans les sections A et B de l'Annexe I de la Directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les éléments sous-jacents aux instruments dérivés cités dans les paragraphes 5, 6, 7 et 10 de la Section C de ladite directive, au cas où ils sont liés à la fourniture de services d'investissement ou de services auxiliaires.

Novo Banco, S.A. est un établissement de crédit constitué sous forme de société anonyme (Sociedade Anonima suivant les lois du Portugal. Le siège social de Novo Banco, S.A. est établi à Avenida de Liberdade 195, 1250-142 Lisbonne, Portugal. Novo Banco, S.A. est immatriculée au Portugal auprès du Conservatória do Registo Comercial de Lisboa sous le numéro 513 204 016.

Les membres du Conseil d'Administration de Novo Banco, S.A., chacun avec adresse professionnelle Avenida de Liberdade 195, 1250-142 Lisbonne, Portugal sont:

- Luís Augusto Máximo dos Santos
- César Bento Nunes de Brito
- Miguel Morais Alçada

Aux termes des statuts de Novo Banco, S.A., la Banque est liée en toutes circonstances par:

- (a) la signature conjointe de deux administrateurs membres du Conseil d'Administration;
- (b) la signature conjointe de mandataires spéciaux; et
- (c) La signature d'un des délégués à la gestion journalière dans le cadre d'une transaction effectuée dans les limites d'une délégation de pouvoir du Comité de direction

Par la même décision du 3 août 2014, les personnes suivantes ont été nommées comme représentants légaux de la succursale avec effet au 4 août 2014:

- a) JOSE MANUEL DA FONSECA ANTUNES, né à Lisbonne (Portugal) le 7 avril 1950, de nationalité portugaise avec adresse professionnelle à 1, rue Schiller L-2519 Luxembourg dont le mandat de directeur général prendra fin le 31 décembre 2014;
- b) ANTONIO JOSE CAMPOS CARVALHO, né à Torre de Moncorvo (Portugal) le 3 janvier 1965; de nationalité portugaise avec adresse professionnelle à 1, rue Schiller L-2519 Luxembourg dont le mandat de directeur général adjoint prendra fin le 31 décembre 2014; et
- c) RODRIGO JORGE PEREIRA GOMES MARTINS né à Cedofeita, Porto (Portugal) le 3 septembre 1952; de nationalité portugaise avec adresse professionnelle à 1, rue Schiller L-2519 Luxembourg dont le mandat de directeur général adjoint prendra fin le 31 décembre 2014.

Deux représentants légaux de la Succursale engagent la Succursale en toutes circonstances par leur signature conjointe.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014160440/85.
(140182200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

NAEV Lime Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 171.535.

Im Jahre zweitausendvierzehn,
den achten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft «Universal-Investment-Luxembourg S.A.», mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.014,

hier vertreten durch:

- Herr Alain NATI, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, und

- Herr Marc-Oliver SCHARWATH, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, handelnd in seiner Eigenschaft als Unterschriftsberechtigter (Vollmacht Typ A),

beide handelnd auf Grund eines Beschlusses des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 3. Mai 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1518 vom 26. Juni 2013 sowie in Übereinstimmung von Artikel 8 der Gesellschaftsstatuten,

beide vorgenannten hier selbst vertreten durch Frau Saskia SANDER, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Grevenmacher, am 22. September 2014, welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorgangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht um Folgendes zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft „Universal-Investment-Luxembourg S.A.“, handelnd als Verwaltungsgesellschaft für Rechnung des NAEV-Immo FCP-FIS, ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „NAEV Lime Street S.à r.l.“, mit Sitz zu L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 171.535,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Francis KESSELER aus Esch-an-der-Alzette am 12. September 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2566 vom 16. Oktober 2012, welche Statuten zum letzten Mal abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Paul MEYERS aus Rambrouch am 12. September 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2469 vom 5. Oktober 2013.

Die alleinige Gesellschafterin ersucht den amtierenden Notar um ihre gefassten Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Sie beschließt den Gesellschaftssitz von Munsbach nach Grevenmacher, mit Rückwirkung vom 22. September 2014, zu verlegen und dementsprechend Artikel 2, Absatz 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

“ **Art. 2. Gesellschaftssitz, Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.“

Zweiter Beschluss

Sie beschließt die Adresse der Gesellschaft in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler festzulegen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

Datum wie eingangs erwähnt, Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Sander, J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2014. Relation: GRE/2014/3967. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Der Einnehmer (gezeichnet): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 14. Oktober 2014.

J. Castel

Der Notar

Référence de publication: 2014160441/57.

(140182274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Partela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 145.798.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den ersten Tag im Monat Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft Partela S.A., deren Gesellschaftssitz gekündigt wurde, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 145798, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 3. April 2009, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial) C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 948 vom 6. Mai 2009, (die „Gesellschaft“).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Richard Kohl, Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech;

Zum Schriftführer wird bestimmt Herrn Jean-Pierre Dias, Angestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Richard Kohl, vorbenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech.

2.- In Folge dessen, Abänderung von Artikel 2 (Absatz 1 und 3) der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech zu verlegen.

Zweiter Beschluss

In Folge dessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2 (Absatz 1 und 3) der Satzung der Gesellschaft abzuändern wie folgt:

Art. 2. (Absatz 1). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.“

Art. 2. (Absatz 3). „Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf EINTAUSENDEINHUNDERT EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Richard Kohl, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2014 LAC / 2014 / 46177. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014160467/56.

(140182276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Arabella III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 178.130.

Im Jahre zweitausendvierzehn,
den

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft «Universal-Investment-Luxembourg S.A.», mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.014,

hier vertreten durch:

- Herrn Alain NATI, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, und

- Herrn Marc-Oliver SCHARWATH, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, handelnd in seiner Eigenschaft als Unterschriftsberechtigter (Vollmacht Typ A),

beide handelnd auf Grund eines Beschlusses des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 3. Mai 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1518 vom 26. Juni 2013 sowie in Übereinstimmung von Artikel 8 der Gesellschaftsstatuten,

beide vorgenannten hier selbst vertreten durch Frau Saskia SANDER, beruflich wohnhaft zu L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Grevenmacher, am 22. September 2014,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorgangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht um Folgendes zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft „Universal-Investment-Luxembourg S.A.“, handelnd als Verwaltungsgesellschaft für Rechnung des BAYVK P3-Fonds FCP-FIS, ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Arabella III S.à r.l.“, mit Sitz zu L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 178.130,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Paul MEYERS aus Rambrouch am 10. Juni 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1631 vom 9. Juli 2013.

Die alleinige Gesellschafterin ersucht den amtierenden Notar um ihre gefassten Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss.

Sie beschließt den Gesellschaftssitz von Munsbach nach Grevenmacher, mit Rückwirkung vom 22. September 2014, zu verlegen und dementsprechend Artikel 2, Absatz 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

“ **Art. 2. Gesellschaftssitz, Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.“.

Zweiter Beschluss.

Sie beschließt die Adresse der Gesellschaft in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler festzulegen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, Datum wie eingangs erwähnt, Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Sander, J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2014. Relation: GRE/2014/3965. Reçu soixante-quinze euros. 75,00.- €.

Der Einnehmer (gezeichnet): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 14. Oktober 2014.

J. Castel
Der Notar

Référence de publication: 2014160621/53.

(140182954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Consolidated Equipments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.582.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 octobre 2014 que l'assemblée a pris note des démissions de Madame Viktoryia ZAIKO, de Madame Eva RODICK, et de Monsieur Elmar BAGHIRZADE et à nommer en remplacement des administrateurs, administrateur- délégué sortants:

Monsieur Pascal, Christophe NAGEL, employé privé, né le 27 janvier 1972, à Neerach ZH (Suisse) demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020.

Monsieur Jean, Claude DAUVERGNE, Retraité, né le 15 janvier 1947, à Paris (France), demeurant Launay F-37290 Saint-Pierre-Tournon. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020.

Monsieur Kleber, Marceau LECLERCQ, Retraité, né le 29 juillet 1933, à Saint-Vaast en Cambrésis (France), demeurant Résidence Les Eaux Vives, 39, route Nationale F-62223 Sainte-Catherine-les-Arras. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020.

L'assemblée prend note de la démission du commissaire aux comptes International Strategie Advisory S.à.r.l. (immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B138010).

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société KSANTEX S. à r. l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152619), avec siège social établi au 51, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 octobre 2014 que Monsieur Pascal, Christophe NAGEL, employé privé, né le 27 janvier 1972, à Neerach ZH (Suisse) demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué. Il pourra engager la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014160729/32.

(140182799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Easy Office Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7480 Tuntange, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.037.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Easy Office Services Luxembourg S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014163874/11.

(140187145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.